

Procès-verbal de la séance de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 septembre 2022, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Sylvain Leduc, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

La mairesse déclare l'assemblée publique de consultation ouverte relativement aux projets de règlements suivants;

- Projet de règlement numéro 20-01 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme;

Abrogation du projet.

- Projet de règlement numéro 21-14 modifiant le règlement 21 relatif aux divers permis et certificats;

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet de règlement.

- Projet de règlement numéro 23-30 modifiant le règlement 23 relatif au zonage;

Madame Jacqueline Mayer s'oppose à l'adoption de ce projet au nom des propriétaires des condos-camping relativement à l'article 5.4.4.5 c). Une pétition est déposée à cet effet au conseil.

- Projet de règlement numéro 24-05 modifiant le règlement 24 relatif au lotissement;

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet de règlement.

- Projet de règlement numéro 25-07 modifiant le règlement 25 relatif à la construction;

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet de règlement.

- Projet de règlement numéro 32-04 modifiant le règlement 32 relatif aux dérogations mineures;

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet de règlement.

- Projet de règlement numéro 183 relatif aux démolitions d'immeubles patrimoniaux;

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet de règlement.

- Projet de règlement numéro 184 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux;

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que personne ne s'est manifesté relativement à ce projet de règlement.

2022-09-270

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en ajoutant le point suivant:

- Entente avec M. Roger Mattie

ADOPTÉE

2022-09-271

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AOÛT 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 22 août 2022 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-09-272 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2022-09

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2022, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2022-09-273 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 septembre 2022, au montant de 234 329,92 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2022-09-274 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 267,73 \$ soit versée comme cinquième versement (5/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du Nissan Rogue (urbanisme).

ADOPTÉE

2022-09-275 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION CENTRE HOSPITALIER MONT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 000 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier de Mont-Laurier et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971.

ADOPTÉE

2022-09-276 DON CORPORATIF - CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 200 \$ à Centraide Hautes-Laurentides et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971.

ADOPTÉE

2022-09-277

DEMANDE D'APPUI - MRC DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides, aux termes de la résolution 2022-R-AG229;

ATTENDU la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;

ATTENDU que suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

ATTENDU que les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000 \$/ha à échéance;

ATTENDU la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif sur une période de 6 ans;

ATTENDU que cet investissement permettrait d'assurer la viabilité la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

ATTENDU que les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à Mme Nadine Girault, ministre responsable des Laurentides.

ADOPTÉE

2022-09-278

DEMANDE D'APPUI - CHUTE-SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT que le Québec s'était engagé à protéger 17 % de son territoire terrestre en 2020, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s'y trouvent sous-représentés avec moins de 9 % des terres visées par des mesures de protection comparativement à 20 % au nord;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est prononcé en faveur de l'atteinte d'une nouvelle cible internationale de protection de 30 % des milieux terrestres d'ici 2030 et que le processus d'établissement d'un réseau d'aires protégées se poursuit sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la conservation et le rétablissement de la connectivité écologique sont des stratégies importantes et reconnues qui permettent d'accroître la résilience des écosystèmes et de la biodiversité de la région et de renforcer son économie et ses communautés;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels jouent un rôle capital dans notre société, notamment en termes de services écologiques rendus à l'humain : activités de plein air, tourisme, purification de l'air, de l'eau, réduction des inondations, séquestration de carbone, sentiment d'appartenance, etc.;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC ont un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que dans sa vision du développement territorial, le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe souhaite contribuer aux cibles internationales de conservation et a comme principales valeurs de :

Conserver la biodiversité et préserver l'intégrité des écosystèmes et des paysages puisqu'il s'agit d'une des principales ressources de la municipalité;

Mettre en valeur le territoire en préservant l'environnement selon les principes du développement durable;

Préserver la qualité de vie des gens de la municipalité et des villégiateurs, qui s'y sont établis;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de ces objectifs passe par l'appui et la collaboration de la MRC d'Antoine-Labelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle d'appuyer la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses démarches auprès du gouvernement provincial dans son projet d'aire protégée.

ADOPTÉE

2022-09-279 EMBAUCHE - POSTE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Tatiana Landry au poste de secrétaire administrative et ce, à compter du 19 septembre 2022.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2022-09-280 EMBAUCHE - POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET À LA MAIRIE

CONSIDÉRANT la création du poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Madame Josée Trudel au poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie.

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Madame Diane Sirard et la directrice générale, Madame Bernadette Ouellette à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties selon l'entente de principes datée du 8 septembre 2022.

ADOPTÉE

2022-09-281 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR DES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 182 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et de séjour des élus et employés municipaux de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-282

ENTENTE - M. ROGER MATTIE

CONSIDÉRANT l'entente proposée à intervenir entre les parties comme déposée en annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise la mairesse Madame Diane Sirard et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Bernadette Ouellette à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis relativement à l'entente à intervenir avec M. Roger Mattie.

ADOPTÉE

2022-09-283

EMBAUCHE - CHEF DE DISTRICT

CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-213 afin de pourvoir un poste de chef de district pour le secteur de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT que M. Patrice Piché a déposé sa candidature ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de M. Patrice Piché à titre de chef de district pour le secteur de Ferme-Neuve en vue d'une future régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve embauche M. Patrice Piché comme chef de district au sein du service incendie de Ferme-Neuve, en date du 12 septembre 2022.

QUE dans l'éventualité qu'il n'y ait pas d'adhésion de la municipalité de Ferme-Neuve à la Régie en sécurité incendie, le chef de district devra retourner à son ancien poste.

ADOPTÉE

2022-09-284

RÉPARATION BALAI ASPIRATEUR

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a procédé par soumission sur invitation pour la réparation du balai aspirateur;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a répondu à l'invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour la réparation du balai aspirateur soit accordé à SPS Pièces de balais au montant de 31 813,10 \$ plus les taxes applicables.

QUE Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2022-09-285

EMBAUCHE M. ALAIN VILLENEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de M. Alain Villeneuve au poste d'opérateur de machineries lourdes, poste permanent temps plein et ce, à compter du 29 août 2022.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2022-09-286

PAVAGE 17E RUE ET 11E RUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte d'accorder la somme de 75 000 \$ pour réaliser les travaux de pavage de la 17e rue et de la 11e rue.

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Michel Deslauriers d'aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation desdits travaux.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2022-09-287

RÉFECTION PONCEAU LAC MAJOR

CONSIDÉRANT que nous sommes à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de restauration des traverses de cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac Major;

CONSIDÉRANT que le Chemin du Lac Major est un chemin forestier;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est de 90%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte de contribuer 10% du coût du projet et que cette somme sera remboursée par une taxe de secteur à venir.

ADOPTÉE

2022-09-288

ÉQUITÉ INTERNE - JOURNALIER VOIRIE / LOISIRS

CONSIDÉRANT l'écart salarial entre les postes de journalier voirie et journalier loisirs selon l'Annexe A de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accorde au poste de journaliers loisirs, classe 2 le même taux horaire que le poste journalier voirie et ce à compter du 1er août 2022.

QU'une lettre d'entente soit signée avec le syndicat des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, section locale 55 FAT COI CTC FTQ, à cet effet.

ADOPTÉE

2022-09-289

CONSULTATION PUBLIQUE -DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 3-5-7-9 CH MANOIR WINDIGO

La Mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser en zone COM-09 :

- L'emplacement d'une galerie au deuxième étage du bâtiment principal de 0.62 mètre au lieu des 1.5 mètre prescrit

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 11.3

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage no.23 de la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car les propriétaires du deuxième étage ne pourront jouir d'une galerie faisant face au Baskatong comme les propriétaires du premier étage;

CONSIDÉRANT le faible impact sur les voisins étant donné qu'il y a déjà une galerie au premier étage;

CONSIDÉRANT que la différence est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant la galerie au deuxième étage, le tout pour les lots 5 089 872, 5 089 874, 5 089 877, 5 089 882 et 5 089 887, au cadastre du Québec, zone COM-09.

ADOPTÉE

2022-09-290

ACQUISITION ROULOTTE FOR-14 M. MOQUIN

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-253 adoptée le 22 août 2022;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre les parties relativement à l'acquisition de la tente roulotte dans la zone FOR-14 comme déposée en annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Bernadette Ouellette à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis relativement à l'acquisition de la tente roulotte ayant le NIV 1CACFM718TF015717 au nom de M. Gérard Moquin.

ADOPTÉE

2022-09-291

ACQUISITION - 185, 10E RUE

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-192 adoptée lors de la séance du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre les parties comme déposée en annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise la mairesse Madame Diane Sirard et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Bernadette Ouellette à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis relativement à l'acquisition du 185, 10e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2022-09-292

PERMIS ET LICENCES (PERLE)

CONSIDÉRANT que le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Bernadette Ouellette à signer pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE

2022-09-293

COMITÉ DE GESTION DE LA PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil nomme Monsieur Yvon Forget, conseiller à titre de représentant des élus pour siéger sur le comité de gestion de la protection de la source d'eau potable.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 20-02 relatif au plan d'urbanisme.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 20-02 relatif au plan d'urbanisme.

2022-09-294 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le projet de règlement numéro 20-02 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-295 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 20-02 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 20-02 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité de Ferme-Neuve sera tenue le 3 octobre 22 à 19h30 à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ADOPTÉE

2022-09-296 ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 20-01 modifiant le règlement numéro 20 relatif au plan d'urbanisme soit abrogé.

ADOPTÉE

2022-09-297

ADOPTION RÈGLEMENT 21-14 PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 21-14 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-298

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 24-05 LOTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 24-05 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-299

ADOPTION RÈGLEMENT 25-07 CONSTRUCTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 25-07 modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-300

ADOPTION RÈGLEMENT 32-04 DÉROGATIONS MINEURES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 32-04 modifiant le règlement numéro 32 concernant les dérogations mineures soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-301

ADOPTION RÈGLEMENT 183 DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 183 relatif à la démolition de bâtiments patrimoniaux soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-302

ADOPTION RÈGLEMENT 184 OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 184 relatif à l'occupation et l'entretien de bâtiments patrimoniaux soit adopté.

ADOPTÉE

2022-09-303

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 12 septembre 2022 soit levée.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard ,mairesse